

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
15/12/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Attribution du marché de Moissat – Route de Pironin**

Délibération
n° 2022-12-59

Monsieur le Président rappelle aux délégués que Lors du Comité syndical du 14 Avril 2022, il a été validé le principe de faire un groupement de commande entre la commune de Moissat et le SIAEP de la Basse Limagne pour les travaux de la route de Pironin à Moissat (travaux d'assainissement (EU + EP) et d'eau potable).

Date de convocation :
01/12/2022

Les travaux d'eau potable consistent à renouveler 685m de conduite Fonte 60mm, 330m de conduite fonte 100 mm et 52 branchements.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 45
Nombre de suffrages
exprimés : 51

Suite à la consultation, 4 entreprises ont remis une offre :

- ROBINET
- SANCHEZ
- SADE
- MATIERE

VOTE :
Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Thierry GUILLOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

		1. ROBINET		2. SANCHEZ		3. SADE		4. MATIERE		
		notes sur 10	notes pondérées							
1. Valeur technique	1.1.A – Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux	20	15		11		20		19	
	1.1.B – Description des procédés d'exécution	10	9		7		10		9	
	1.1.C – Moyens humains et matériels utilisés	10	10		10		10		10	
	1.2 – Planning d'exécution des différentes phases	5	5		4		4		5	
	1.3 – Description des équipements et matériaux proposés et garanties	15	10		6		15		7	
2. Coût des prestations	2. Prix d'investissement	40	9,20	36,80	8,76	35,04	9,46	37,84	10,00	40,00
	TOTAL	100	85,80	85,80	73,04	96,84	96,84	90,00	90,00	
<i>Classement général</i>			3		4		1		2	

Les membres de la CAO se sont réunis le 23 novembre et proposent de retenir l'offre de l'entreprise SADE pour un montant de 739 539,66 € HT (dont 246 509,25 € HT pour la partie AEP).

Les membres du comité doivent délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 063-256300187-20221215-2022_12_59-DE



DELIBERATION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'eau potable à réaliser à MOISSAT, Route de Pironin, à l'entreprise **SADE** pour un montant de **739 539,66 € HT** (dont **246 509,25 € HT** pour la partie AEP).
- Autorise le Président à signer le marché correspondant.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

